

Tous orientés vers l'eau!



Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent

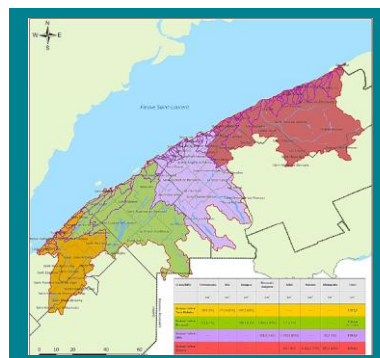
Plan d'action 2012-2013



1- PLAN DIRECTEUR DE L'EAU (PDE)

1.1 Zone du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent

- 1.1.1 Réaliser, en tenant compte des quatre secteurs associés aux rivières principales (Trois-Pistoles, Rimouski, Mitis et Matane) et en y incluant les consultations publiques, le PDE des bassins versants de la zone du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent pour le 31 mars 2013;



1.2 Bassin versant de la rivière Rimouski

- 1.2.1 Publiciser davantage le PDE de la rivière Rimouski;
- 1.2.2 Poursuivre la priorisation, la mise en œuvre et le suivi des actions du PDE de la rivière Rimouski;
- 1.2.3 Signer des ententes de bassins avec les partenaires identifiés afin d'optimiser la mise en œuvre du PDE.

2- PROJETS, PARTENARIATS ET CONCERTATION

2.1 Milieu forestier

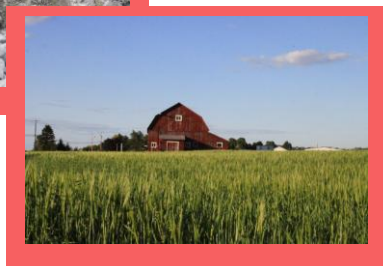
- 2.1.1 Participer aux travaux de consultations pour la poursuite de la réforme forestière (SADF, RADF, certification FSC, TGIRT) en vue d'une foresterie durable pour le maintien de la biodiversité et des écosystèmes, favorisant l'aménagement écosystémique en lien avec la ressource eau;
- 2.1.2 Prioriser, à l'échelle des bassins versants de la zone et en concertation avec l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privée du BSL, les milieux humides à placer sous entente de conservation volontaire.

2.2 Milieu agricole

- 2.2.1 Assurer, en partenariat avec l'UPABSL, le suivi du Plan d'action concerté (PAC) des bassins versants des ruisseaux Levasseur et de la Savane;



- 2.2.2 Réaliser, avec la participation de la Fondation de la faune du Québec et l'UPA BSL, le projet d'aménagements fauniques favorisant la biodiversité à l'échelle du bassin versant du ruisseau Levasseur;



- 2.2.3 Participer aux projets agroenvironnementaux qui visent à prévenir la dégradation du réseau hydrique (biodiversité, qualité et quantité d'eau), des bassins versants agricoles du Nord-Est du BSL.

2.3 Milieu municipal

- 2.3.1 Favoriser l'arrimage entre les schémas d'aménagement et de développement (SAD) des MRC et le PDE de la zone du Nord-Est du BSL;
- 2.3.2 Sensibiliser, accompagner et soutenir les municipalités dans l'approche de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, notamment pour la protection des lacs en villégiature;



2.3.3 Développer des outils d'information et de sensibilisation à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant pour les municipalités;

2.3.4 Participer au comité de suivi du lieu d'enfouissement technique (LET) et suivre le dossier du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de la ville de Rimouski;

2.3.5 Prendre part aux consultations de plans d'urbanisme, dont celui de la ville de Rimouski;

2.3.6 Participer à la mise en valeur (circuit canotable) et à la gestion intégrée (gestion des embâcles) de la rivière Neigette;

2.3.7 Participer à la mise en valeur et à la gestion intégrée de l'eau du bassin versant de la rivière Blanche afin de favoriser l'approvisionnement en eau potable de la municipalité de Saint-Ulric-de-Matane.



2.4 Milieu associé à la villégiature, aux lacs et à la récréation

- 2.4.1 Poursuivre, en collaboration avec le ROBVQ et le MDDEP, la participation à l'Opération Bleu-Vert, un programme de soutien pour les lacs touchés par des floraisons de cyanobactéries qui regroupe quatre champs d'interventions prioritaires, soit la sensibilisation, la surveillance et le suivi, les interventions en bande riveraine et le Plan directeur de l'eau;



2.4.2 Participer, en collaboration avec le CREBSL et les OBV du BSL, au plan d'action régional de lutte contre les algues bleu-vert;

2.4.3 Développer une méthodologie régionale pour évaluer et cartographier la sensibilité des lacs à l'eutrophisation, en partenariat avec le CREBSL et les OBV du BSL;

- 2.4.4 Poursuivre, en collaboration avec le ROBVOQ, le MDDEP et le MRNF, la participation à la campagne de distribution d'arbres pour le reboisement des bandes riveraines des lacs et cours d'eau de la zone;
- 2.4.5 Poursuivre la caractérisation des principaux lacs de villégiature de la zone et l'accompagnement des riverains pour l'amélioration de la qualité des plans d'eau;
- 2.4.6 Promouvoir la conservation volontaire des lacs de villégiature de la zone;
- 2.4.7 Poursuivre le soutien aux associations environnementales de lacs, entre autres pour leur mise sur pied, les activités de sensibilisation et de concertation et la participation au réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL), en collaboration avec le MDDEP;
- 2.4.8 Poursuivre les démarches pour mettre en valeur le corridor de la rivière Rimouski;
- 2.4.9 Participer à la concertation pour la protection et la mise en valeur du site de la chute Neigette;
- 2.4.10 Participer à la concertation des activités de loisirs (descente en chambre à air et pêche au saumon) sur la rivière Mitis;
- 2.4.11 Participer au comité d'expert du projet pilote de restauration du lac à l'Anguille.



2.5 Milieu de l'éducation et de la recherche

- 2.5.1 Promouvoir le programme Écol'eau qui assure une sensibilisation des futurs citoyens dès leur jeune âge dans les écoles du territoire;
- 2.5.2 Participer au projet d'acquisition de connaissances des eaux souterraines (PACES) de la zone du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent, piloté par l'UQAR;
- 2.5.3 Participer au forum d'utilisateurs du projet Espace de liberté qui concerne la rivière Matane (UQAR, UQAM et U. Concordia);
- 2.5.4 Participer au suivi de l'algue didymo sur les principales rivières à saumons de la zone du Nord-Est du BSL.



2.6 Milieu environnemental et faunique

2.6.1 Poursuivre la participation au suivis de qualité d'eau des rivières de la zone du Nord-Est du BSL du « Réseau rivière » du MDDEP (Trois-Pistoles, Rimouski, Mitis et Matane);



2.6.2 Poursuivre l'acquisition de connaissance et le suivi de qualité d'eau des cours d'eau de la zone du Nord-Est du BSL;

2.6.3 Soutenir le projet de restauration des fosses à saumons du centre-ville de Matane (SOGERM).

3- COMMUNICATIONS

- Assurer une vaste diffusion de l'information et de la sensibilisation en ce qui a trait à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant;
- Promouvoir la mise en œuvre et les acteurs associés aux actions réalisées du PDE de la rivière Rimouski et de la zone;
- Maintenir à jour et alimenter régulièrement le site web afin d'offrir un outil de consultation et d'information dynamique et stimulant;
- Assurer une visibilité constante des activités de la corporation au niveau local et régional;
- Réaliser et installer, sur l'ensemble du territoire, des panneaux de sensibilisation décrivant la gestion intégrée de l'eau par bassin versant;
- Réaliser un évènement médiatique qui souligne le 10^e anniversaire de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur le territoire;
- Offrir des outils interactifs, via le site web, pour accompagner les partenaires, notamment les enseignants des écoles qui participe au programme Écol'eau.



4- GESTION DE LA CORPORATION

4.1 Administration

4.1.1 Planifier, élaborer et superviser la mise en œuvre du programme d'acquisition et de gestion de l'information ainsi que développer des outils de gestion pour la corporation;



- 4.1.2 Développer et soutenir le partenariat et la concertation avec et entre les intervenants nationaux, régionaux et surtout locaux;
- 4.1.3 Informer les acteurs du milieu et assurer un suivi de leurs demandes d'information et de collaboration;
- 4.1.4 Préparer des demandes de financement favorisant le partenariat avec les intervenants du milieu ainsi que la mise en œuvre des PDE de la rivière Rimouski et de la zone;
- 4.1.5 Gérer sainement les budgets corporatifs et de projets;
- 4.1.6 Engager, former et superviser le personnel afin d'offrir des services adéquats aux membres;
- 4.1.7 Planifier et superviser l'acquisition et la gestion des locaux et des équipements;
- 4.1.8 Maintenir un système de veille à la continuité et à la cohérence de l'ensemble des activités de la corporation;
- 4.1.9 Répondre aux exigences prévues au protocole d'entente avec le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP);
- 4.1.10 Mettre en place une politique de reconnaissance pour souligner les départs des administrateurs et des employés qui se sont investis pour la corporation;
- 4.1.11 Mettre en place une politique de gestion de matériel (prêt et emprunt).

4.2 Vie démocratique

- 4.2.1 Organiser annuellement au moins quatre (4) rencontres du conseil d'administration (CA), une assemblée générale annuelle (AGA) dans les 3 mois après la fin de l'année financière (se terminant le 31 mars de chaque année) et des réunions du comité exécutif (CE) au besoin;
- 4.2.2 Assurer la coordination et organiser annuellement environ trois (3) rencontres des comités locaux de l'eau dans chacun des quatre (4) secteurs (rivières Trois-Pistoles, Rimouski, Mitis et Matane).

5- AUTRES DOSSIERS

- Poursuivre, principalement en partenariat avec les MRC, l'exploration et l'étude de la viabilité de maintenir ou d'offrir d'autres points de services (bureaux satellites) sur le territoire d'action de l'OBV du Nord-Est du BSL;
- Collaborer à l'arrimage et la prise en charge de la zone côtière avec les instances concernées, soit les MRC côtières et le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, et siéger au conseil d'administration de ce dernier;
- Participer à la réalisation d'une entente régionale sur l'eau, en concertation avec la CRÉBSL, le CREBSL, les MRC et les OBV du Bas-Saint-Laurent;
- Accentuer le partenariat et le partage d'expertise avec les autres OBV du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie et développer des produits et services exportables;
- Offrir aux partenaires et aux acteurs de l'eau une expertise technique et professionnelle en matière de gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

